

Introduction

L'expérience acquise dans le domaine de l'éducation et de la vie scolaire en tant qu'assistante d'éducation m'a incitée à passer le concours. Je décrirais dans une première partie, les activités et les responsabilités qui me sont confiées en tant qu'AED¹, sous l'autorité du chef d'établissement et du CPE, qui me paraissent les plus pertinentes au vu de mes missions et de la fonction de CPE, décrite par le référentiel de compétences de 2013 et la circulaire de 2015. Dans une deuxième partie, la situation professionnelle la plus pertinente de mon investissement au sein de l'établissement.

Activités et responsabilités dans le domaine de l'éducation et de la vie scolaire

Le CPE a pour mission d'organiser les **conditions de vie des élèves** dans l'établissement, assurer leur **sécurité**, gérer les **espaces** et la **circulation des personnes** (accueil, entrées/sorties, déplacements, prise en charge des élèves). Tout comme le CPE, placer les adolescents dans les **meilleures conditions de vie individuelle et collective**, de **réussite scolaire** et **d'épanouissement personnel** fait partie intégrante de mes missions.

I. L'accueil

- Assurer une présence à l'entrée de l'établissement : **accueil des élèves** (veillez à ce que les entrées/sorties se fassent sans incidents), **prendre en charge** les élèves et permettre aux parents **une prise de contact informelle** avec nous pour toute question ou inquiétude vis à vis de leurs enfants (assurer des **relations de confiance, coéducation**).¹
- **Repérer** toute conduite ou comportement suspect, des **conflits externes** qui viendraient se régler à l'intérieur du collège, et éviter toute intrusion extérieure.

II. Surveillance et encadrement des élèves pendant tout le temps scolaire

- **Récréation et Intercours** : temps de socialisation, apprentissage de la vie en collectivité
 - L'éducation au **savoir-vivre ensemble** passe par l'élaboration et l'acceptation des règles
 - **Régulateurs et garants du respect des règles**
 - **Mobilité essentielle** : notre présence est force **prévention** et de **dissuasion**¹. Nos fréquentes rotations permettent d'**éviter les transgressions** au Règlement Intérieur qui pourraient dégénérer (jeux d'eau dans les toilettes, bousculade pouvant être dangereuse par exemple), en se plaçant dans les lieux stratégiques (couloirs, casiers, toilettes).
 - ⇒ **Faire comprendre et accepter les règles de vie et de droit en vigueur au sein de l'établissement**, s'approprier les règles de la vie collective.
 - ⇒ Rôle dans la **prévention** et la **gestion des conflits** en privilégiant le **dialogue** et la **médiation** (approche réparatrice des punitions/sanctions).
- **Demi-pension** : assurer une **pause méridienne de qualité**
 - **Gérer les flux** : j'organise le passage dans les meilleures conditions possibles
 - ⇒ Assurer le **bien-être** et la **sécurité** des élèves, mission principale du CPE
 - Assurer une **présence bienveillante** : temps de détente et de socialisation.
 - **Mobilité essentielle** pour **éviter les incivilités** comme les jets de nourriture, observer les **comportements alimentaires** des élèves, surtout des adolescentes, parfois perturbées par leur poids. J'informe toujours le CPE et l'infirmière d'une situation que je pense être préoccupante ou qui m'interpelle.
 - ⇒ Capacité de **diagnostic** et de **remédiation** du CPE.
 - **Organiser le temps libre** avec des activités artistiques, culturelles ou sportives : j'organise une fois par semaine un atelier danse qui permet de travailler sur les capacités mémorielles (retenir une chorégraphie), physiques (activité sportive) et psychologiques (la danse a des vertus thérapeutiques, travail sur l'image du corps et l'estime de soi).
 - ⇒ Missions du CPE dans le cadre de **l'animation éducative**.

1 Circulaire de Juin 2003 relative aux AED

- **Permanence** : prise en charge des élèves hors temps de classe, en collaboration avec le centre de documentation.
 - Installation dans le calme afin pour se mettre au travail dans les meilleures conditions possibles. J'en profite pour faire de l'**accompagnement**, de l'**aide aux devoirs** et mettre au travail ceux qui ont plus de difficultés ; je participe ainsi au **suivi de l'élève**.
 - Les capacités d'accueil du centre de documentation étant limitées, j'ai proposé à la CPE d'installer (En tant que « **force de proposition** ») en collaboration avec le professeur documentaliste, un espace documentaire dans la permanence, (kiosque à journaux, brochures² ou ouvrages...), pour permettre aux élèves d'être informés sur l'actualité, se faire leur propre opinion, et développer leur esprit critique.
- **Sorties scolaires** : « *l'obligation de surveillance [...] ne se limite pas nécessairement à l'enceinte scolaire. Elle vaut pour l'ensemble des activités prises en charge par l'établissement* »³. J'accompagne dans ce cadre des classes ou groupes (exemple : sortie cinéma, nature...) ou la CPE pour la formation des délégués à l'extérieur du collège.

III. La gestion des absences

- Utilisation de **logiciels** pour **la gestion des absences** : mes différents lieux de travail et de stage m'ont appris à manipuler plusieurs outils (papier et numérique) et plusieurs logiciels pour le relevé des absences (entea, pronote, liberscol...).
- En cas de doutes sur une absence d'un élève, je me déplace dans la salle pour vérifier la sa présence. Notre **réactivité** est primordiale pour **alerter** au plus vite les parents⁴.
- **Prévenir, alerter les familles**, obtenir le **motif de l'absence**, et ainsi savoir si elle est justifiée, car les élèves ont une **obligation d'assiduité**.
Le **suivi des absences** fait parti de notre quotidien : **appel** des familles, **gestion des motifs**, **récupération des billets signés**. L'établissement doit s'assurer de la présence des élèves pendant toute la durée du temps scolaire. Nous avons une attention particulière sur les absences pendant l'étude que les élèves ont tendance à fuir. Nous travaillons en **collaboration avec le professeur documentaliste**, les élèves investissant beaucoup le CDI.
 - ⇒ En lien avec l'équipe éducative, le CPE est chargé de **recueillir** et **communiquer** les informations permettant de suivre l'assiduité des élèves, de **lutter contre l'absentéisme** et prévenir le **décrochage scolaire**⁵.
 - ⇒ Intégrer la **culture numérique** nécessaire à l'exercice du métier de CPE.

IV. L'aide aux devoirs

- « Très profitable aux élèves en difficulté, lorsqu'ils ne bénéficient pas chez eux de conditions d'études favorables »⁶, notre établissement a mis en place de l'**aide aux devoirs**.
- J'apporte une **aide méthodologique** et une aide **à l'organisation du travail personnel** (savoir s'avancer dans son travail, apprendre une leçon, faire une fiche de révision...). Je privilégie très souvent le **travail en groupe**, car il est prouvé qu'il **stimule** les élèves et favorise la **motivation**⁷. L'**entraide entre élèves** permet d'entretenir de bonnes relations entre camarades, favorise un bon climat scolaire et diminue les préjugés.
 - Un groupe restreint me permet **d'individualiser** et de **personnaliser** l'aide apportée.
 - **Objectifs** : favoriser la **réussite scolaire**, redonner **confiance**, **remotiver** et **revaloriser** l'image et l'**estime de soi**, importantes pour le bien être et l'épanouissement de l'élève ; se **comporter de manière plus autonome** et **prendre des initiatives**.
 - ⇒ Accompagner le parcours de l'élève sur les plans pédagogique et éducatif afin de conduire l'ensemble des élèves à la réussite scolaire fait partie des missions du CPE.
- Deuxième partie : situation professionnelle, création d'un CVC**

2 E. Debarbieux, Le climat scolaire (rapport, 2010)

3 Circulaire d'octobre 1996

4 Circulaire (2004) relative au contrôle et à la promotion de l'assiduité des élèves soumis à l'obligation scolaire

5 Circulaire de décembre 2014 « Prévention de l'absentéisme scolaire »

6 Circulaire de 2007 sur l'accompagnement éducatif

7 Lieury et Fenouillet, Motivation et réussite scolaire

Le Conseil de la Vie Collégienne (CVC) tend à favoriser *l'implication* et *la prise de responsabilités* des élèves, et *d'améliorer le climat scolaire* pour un environnement propice aux apprentissages. Il s'agit de créer un *sentiment d'appartenance* en considérant les collégiens comme acteurs et interlocuteurs reconnus au sein du collège. Le CVC est un outil favorisant l'apprentissage de la *citoyenneté*.

Suite à une commande académique, la CPE a proposé au Principal de mettre en place un CVC, afin que les collégiens puissent disposer d'une *instance de dialogue*. Cette expérimentation fait l'écho aux orientations nationales concernant *l'éducation aux comportements responsables*⁸. Le CPE trouve sa place dans la création du CVC, de part sa mission *d'éducation à une citoyenneté participative*⁹. Il n'existe pas encore de textes officiels sur la manière de créer ou sur la composition des CVC. Ils s'inspirent donc des CVL (circulaire de 2010) et s'appuient sur des orientations nationales¹⁰. Le **domaine 3 du socle commun de connaissances de compétences et de culture** (Formation de la personne et du citoyen) amène l'élève à développer son sens de l'engagement et le goût d'entreprendre; il prend des initiatives et se responsabilise. La CPE du collège m'a demandé de prendre part à la mise en place du CVC. En tant que future CPE, je me sens légitime dans cette fonction : «les CPE doivent être associés à tout ce qui concerne la vie de l'élève et son devenir»¹¹. Les textes statutaires témoignent de cette légitimité du CPE ; l'exercice de son travail exclut un travail individualiste, ses missions se situent «dans un contexte de relation, d'échanges et de prise en charge en commun de l'activité éducative». Je me suis beaucoup intéressée à la mise en place de cette instance, en termes de démarche de projet, de collaboration/partenariat, de communication...Je pense que l'école doit permettre aux élèves de participer à la vie sociale de la classe, de l'établissement et de son environnement. Comment mettre en place une instance en mobilisant l'équipe éducative ? Réfléchir sur ses objectifs, les projets que nous voudrions mettre en place, et comment mobiliser les élèves ?

I. Mise en place du CVC

1. **Procédure** : La CPE a organisé une *réunion d'information* auprès des enseignants pour présenter l'instance et ses objectifs. Toutes ces informations ont été retransmises via l'espace numérique de travail (**ENT**). Je pense que l'implication des professeurs est essentielle pour fédérer les membres de la communauté éducative. J'organise de mon côté la *réunion d'information auprès des élèves* : présentation du CVC, ses objectifs, comment et pourquoi être candidat. Notre crainte était de ne pas avoir de listes pour les élections. Toutes les dates importantes (dépôt des listes de candidatures, remise des professions de foi, campagne électorale, dates des élections) ont été affichées sur le panneau d'affichage et envoyées aux enseignants. Le CPE doit intégrer les éléments de la *culture numérique* nécessaires à l'exercice de son métier. L'utilisation du *diaporama* comme *support visuel* pour présenter le CVC, l'utilisation de différents moyens de communication (messagerie, affichage...) font partie du quotidien du CPE. L'acquisition du C2I2e me permet d'utiliser les outils numériques mis à ma disposition.

2. **Organisation matérielle** : pour préparer le vote, j'ai besoin de *matériel* : urne, isoloir, enveloppes, listes des candidats, papiers blancs pour les votes « blancs », listes d'émargement par classe. L'ordre de passages des classes a été envoyé via la messagerie interne et mis dans les casiers des professeurs concernés.

Les élèves ayant présenté leur liste, sont autorisés à *faire campagne*, à l'aide d'une affiche réalisée par leur soin, présentant leur *profession de foi*. Les élections se déroulent en début d'année après une vraie campagne électorale pour donner une *visibilité à l'instance*.

8 BO n°15 du 11 avril 2013

9 Référentiel des compétences professionnelles et des métiers du professorat et de l'éducation (2013)

10 Acte II de la vie lycéenne (rapport d'Anne-Lise Dufour-Tonini du 26 septembre 2013) ; Circulaire de rentrée 2013 « installer un cadre protecteur et citoyen pour les élèves et les personnels » ; réforme du collège 2016 : « Faire du collège un lieu d'épanouissement et de construction de la citoyenneté

11 Circulaire de 1982 relative aux missions des conseillers principaux d'éducation

Le principal a invité la **presse** pour les réunions d'information ainsi que pour le vote, afin de mettre en avant l'importance des instances démocratiques dans notre collège.

3. Composition : aucun texte officiel, nous sommes libres dans sa constitution ; notre CVC se compose de huit élèves, deux par niveau de classe, afin que chaque niveau soit représenté, et de six adultes, Principal adjoint, Conseiller Principal d'Education, Gestionnaire, deux enseignants volontaires (tirés au sort si plusieurs volontaires) et le Principal qui préside le CVC. Suite à la présentation d'une seule liste, composée de deux filles et six garçons, notre CVC n'est pas une instance paritaire. Un compte rendu sera fait au Conseil d'Administration suite à chaque réunion du CVC.

4. Fonctionnement : le CVC se réunit au moins trois fois par an, selon un agenda à prévoir sur l'année. Il s'agit d'une **instance consultative** composée d'élèves **démocratiquement élus**. La CPE est le **référént CVC** mais le Principal peut désigner un autre adulte (enseignants, personnels administratifs...) comme référént. Il est intéressant d'avoir deux ou trois **actions visibles** dès le début du mandat, ce qui permet la **connaissance** et la **reconnaissance** par tous de cette instance. La **transparence** et la **communication** doivent contribuer à l'**adhésion forte** des élèves et du personnel. Les actions prévues doivent aboutir avant la fin de l'année, les élèves étant élus que pour un an.

5. Partenariat : j'ai rapidement compris pourquoi le **rapport Thélot** insistait sur la nécessité des partenariats (Pour la réussite de tous les élèves (2004)). Le CPE doit pouvoir **coopérer** au sein d'une équipe et contribuer à l'action de la communauté éducative. Afin d'impliquer les professeurs, j'ai demandé au professeur d'arts plastiques de réaliser un **flyer** rappelant les **dates importantes** (dépôt des listes, campagne électorale, élections). J'ai également demandé au professeur documentaliste, qui gère le club journal, de réaliser un article sur le CVC, indiquant ses objectifs, la procédure pour se présenter et les dates clés. La compétence que j'ai développée ici se rapproche de celle de **la collaboration avec l'équipe pédagogique** décrite dans les textes concernant les missions du CPE (circulaire de 1982 et ses relectures par C. Vitali en 2000 ou J-P. Delahaye en 2005, Protocole d'inspection de 2010, etc.). **Travailler en équipe** est pour moi essentiel dans le métier de CPE. Les **AED** sont un appui constant dans le projet éducatif. Etant au plus proche des élèves, je leur ai demandé de leur parler du CVC de manière informelle, durant les permanences et les pauses quotidiennes de la journée (récréations, pause méridienne) pour rappeler les objectifs du CVC, comment s'inscrire et les dates limites.

II. Objectifs du CVC

L'objectif principal est de **rassembler** les élus collégiens et des adultes de l'établissement autour d'une **instance de dialogue** qui soit **force de proposition**. J'entends souvent les élèves parler d'emploi du temps surchargés, de salles de classe détériorées, de surcharge de travail, qui peuvent entraîner démotivation et décrochage¹², et que personne ne tient compte de leurs doléances. Les principales plaintes des élèves concernent leurs conditions de travail, leurs relations aux enseignants et leur manque d'implication dans la vie de leur établissement¹³. Le CVC leur donne l'occasion de s'impliquer, de s'engager et d'ouvrir le dialogue.

1. Améliorer les conditions de vie au collège : le CPE **organise les conditions de vie des élèves dans l'établissement**, leur sécurité, la qualité de l'organisation matérielle et la gestion du temps hors classe. En valorisant l'engagement et l'initiative, la vie collégienne peut contribuer à lutter contre les maux qui touchent beaucoup d'élèves : désintérêt pour tout ce qui se fait dans l'établissement, ennui, absentéisme, isolement, rejet de la discipline et de l'autorité...autant de symptômes d'un **mal être qui détériorent le vécu de tous**, provoquant incivilités et violences. Le collège doit introduire des changements, améliorer les conditions de vie et de travail¹⁴. La loi d'orientation de 1989 place **l'élève au centre du système éducatif**. Son **bien être** et son **épanouissement** est pour moi une priorité car ils sont essentiels pour la

¹² Rayon Patrick, *Faire ses devoirs, Enjeux cognitifs et sociaux d'une pratique ordinaire*

¹³ Delahaye Jean-Paul, *La place de l'élève au sein de l'établissement scolaire*

¹⁴ Delahaye Jean-Paul, *Le Collège unique, pour quoi faire ?*

réussite de l'élève et cela a une influence significative sur le **climat scolaire**. Je pense que créer des liens avec les élèves en les faisant participer à la vie du collège conjurent la violence et améliore le climat scolaire. La bienveillance des adultes référents stimule la créativité et l'implication des élèves, les rendant acteurs de la vie de leur collège et de leur scolarité

2. **Dialoguer, échanger, débattre, décider** : lieu privilégié **d'écoute** et **d'échanges** avec les adultes, les élus CVC peuvent donner leur avis librement : ils transmettent les idées, les attentes et préoccupations des collégiens. Savoir écouter, recueillir les idées, les besoins émis par les autres, animer des réunions, le CPE accompagne les élèves dans ce parcours de formation, au même titre que les délégués de classes. Il agit en **éducateur responsable** et selon des **principes éthiques**. L'école doit éduquer des citoyens actifs, c'est à dire leur donner la **culture et le goût de la discussion**¹⁵, leur donner un cadre dans lequel chacun a droit à la parole et peut prendre part à la prise de décisions. Le CVC est aussi **force de proposition**. Il est très important pour moi, en tant que future CPE, de faire respecter la **liberté d'expression** des élèves. En tant qu'AED, ils viennent souvent se confier à nous. Nous écoutons leurs doléances sans que cela ait vraiment d'impact sur le quotidien. Avec une instance officielle comme le CVC, je peux dorénavant les orienter vers les élus, pour toutes questions ou suggestions sur la vie scolaire en générale, et ainsi ouvrir le dialogue et faire participer tous les élèves à la vie de l'établissement et à l'amélioration du quotidien.

3. **Thématiques possibles** : le CVC peut organiser tout type de projet et peut générer tout type d'actions, sur le thème de la **solidarité** (actions humanitaires, solidaires...), des **actions citoyennes** (réflexion sur le règlement intérieur, lien CVC/CVL), sur le thème de la **santé** (sport, alimentation, lien CESC) ou encore sur **l'éducation, la vie dans l'établissement** (aménagement de l'espace, orientation, accompagnement, sonnerie, horaires, utilisation du téléphone portable, développement durable...) ou encore dans le domaine de **l'animation** (relancer les talents pour la fin d'année, décorer le foyer...). Pour leur première action, nos élus ont mis en place un **petit déjeuner** début décembre, chocolat chaud – manna (brioche alsacienne) pendant la récréation du matin, avec l'accord du principal, l'aide du personnel vie scolaire et de la demi-pension. Cette action du CVC a été très appréciée de tous (élèves et personnel) et sera reconduite l'année prochaine. Les élus ont invité leurs camarades à faire des propositions sur le **menu de Pâques** et ont mis en place une boîte à idée pour que tous les élèves puissent participer au dialogue et à l'amélioration des conditions de vie au collège et in fine, du climat scolaire.

III. Limites de mon action

1. Une seule liste pour les élections

► **Hypothèse 1 : une mauvaise information ou compréhension du CVC (objectifs, missions...)** : en discutant avec les élèves, certains élèves m'ont répondu ne pas savoir de quoi je parlais en évoquant avec eux le CVC. Ayant fait la réunion d'information moi-même, je me demande si l'information est bien passée, si les élèves ont bien compris qu'est-ce qu'un CVC et ses objectifs, ou s'il y a eu un problème de communication. La réunion durait entre 10 et 15 minutes. Je présentais le CVC sous forme de diaporama. Les dates clés (dépôt des listes, campagne et élections) étaient présentées à la fin du diaporama et ont été affichées sous le préau. Je me demande alors si la présentation n'a pas été trop rapide.

Peut être aurais-je dû prévoir un **temps de débat** après la présentation, prendre les noms des élèves éventuellement intéressés et ainsi mettre en relation les élèves des différents niveaux, pour avoir plus de listes et une vraie campagne électorale au sein du collège. Nous aurions pu ainsi organiser un débat entre les différents élèves des différentes listes pour faire vivre la démocratie au collège et rendre l'instance visible aux yeux de tous.

► **Hypothèse 2 : problèmes de rencontres pour la création d'une liste** : il peut être difficile pour les élèves de se mettre en relation les uns avec les autres, surtout quand on ne se connaît pas, ou que l'on intègre un nouvel environnement, comme les 6^{ème}. J'ai proposé à la CPE, en tant que **force de proposition**, de mettre en place un **temps de rencontre** pour que

15 Canivez Patrice, *Eduquer le citoyen ?*

les élèves intéressés pour se présenter aux élections puissent faire connaissance et créer leur liste. Cette rencontre n'a malheureusement pas pu avoir lieu suite au manque de temps. Nous retenons cette idée de « temps de rencontre » pour les prochaines élections.

► **Hypothèse 3 : Le manque d'engagement des collégiens**

Lorsque j'ai interrogé les élèves sur le CVC, certains ne savaient pas de quoi je parlais. Les 6^{èmes} qui arrivent dans un nouvel environnement préfèrent ne pas s'engager, souhaitant s'adapter au collège, au nouveau rythme que leur est imposé, avoir du temps libre pour leurs devoirs, avoir du soutien etc. Ils se présenteront peut être l'année prochaine. Les 3^{ème} qui quittent le collège en fin d'année, préfèrent quant à eux rester focalisés sur le brevet et garder leur temps libre pour réviser. Quant aux autres élèves, je peux constater l'absence de motivation. Dans le rapport « Le collège de l'an 2000 » remis à S. Royal, ministre déléguée de l'enseignement scolaire en 1999, F. Dubet, M. Duru-Bellat et A. Bergounioux dénoncent le manque de motivation des élèves. **Pierre Saget**, dans un rapport de l'IGEN, met en avant le fait que « *les élèves viennent d'abord au collège pour acquérir des connaissances et compétences et non pour s'investir dans la vie de l'établissement* ».

► **Hypothèse 4 : instance perçue comme inutile ?**

Lorsque les élèves ont besoin de faire remonter une information aux enseignants, ou lorsqu'ils ont des questions concernant la vie scolaire, ils passent le plus souvent soit par le CPE directement, soit par leurs **délégués de classe**, qui sont connus et reconnus par tous (élèves, enseignants). Les élèves profitent de **l'heure de vie de classe** pour débattre ensemble et parler des problèmes liés au collège, aux enseignements, à la vie scolaire de manière générale. Ils comptent sur leur professeur principal et sur leurs délégués, qui ont un temps de parole durant les conseils de classe pour rapporter leurs doléances. Cette nouvelle instance a donc les mêmes objectifs pour eux que les délégués, c'est-à-dire améliorer les conditions de vie individuelles et collectives au collège. Les élèves ont une vision réductrice du CVC

Solutions possibles :

⇒ Prendre davantage de temps avec les élèves pour présenter l'instance, répondre aux questions... Organiser une **vraie campagne électorale** avec des débats pour susciter l'intérêt des élèves.

⇒ Plutôt que de faire des listes de candidature avec deux élèves par niveau (difficulté pour les élèves de se rencontrer), **se présenter en binôme d'un même niveau** et faire voter les élèves par niveau : les 6^{èmes} voteraient pour les candidats de 6^{èmes}, faire voter les 5^{èmes} pour les candidats de 5^{èmes} et ainsi de suite. Nous aurions ainsi deux élus par niveau de classe. Il est plus facile pour les élèves de se présenter avec un binôme qu'ils connaissent et qu'ils côtoient tous les jours et plus intéressant de voter pour des camarades de son niveau qu'ils connaissent davantage également.

⇒ Lors des prochaines élections, **faire intervenir les élus du CVL** du lycée voisin pour expliquer comment fonctionne cette instance lycéenne, ce qu'elle apporte aux lycéens et à la vie lycéenne en générale ; je pense que les collégiens ont eu du mal à se projeter et à considérer l'utilité de cette instance, que leur parole n'est pas toujours prise en compte ou au sérieux, et que ce n'est pas une instance qui va changer les choses.

⇒ Mettre en avant les **projets** possibles et susceptibles d'intéresser et d'améliorer le quotidien des élèves, en fonction des besoins de l'établissement (rajouter des bancs, des miroirs dans les toilettes, des tables de ping-pong, actions de solidarités, participation aux menus de la cantine...)

2. La composition du CVC

► **Parité filles-garçons** : au sein de nos élus, deux filles seulement pour six garçons. Afin de respecter la parité et l'égalité fille-garçon, au moment des prochaines élections, j'ai proposé, en tant que **conseiller technique** et étant **force de proposition**, de composer des **binômes fille-garçon** par niveau, pour la création des listes. L'Ecole compte parmi ses missions fondamentales, celle de **garantir l'égalité des chances des filles et des garçons**¹⁶.

Elle contribue, à tous les niveaux, à **favoriser la mixité et l'égalité entre les femmes et les hommes**, et ainsi construire une vraie culture de **l'égalité et du respect mutuel**¹⁷.

► **Place des parents** : ils occupent une place importante dans la scolarité et l'éducation des élèves. La loi d'orientation et de programmation pour la Refondation de l'Ecole de la République de juillet 2013 met avant le **principe de co-éducation**. Depuis la loi d'Orientation de 1989 déjà, la famille est membre à part entière de la communauté éducative. Notre CVC, tel qu'il a été conçu, n'est pas une instance paritaire et les parents n'y trouvent pas leur place. Afin d'améliorer notre CVC, j'ai proposé de **revoir sa constitution** afin d'y impliquer au moins deux parents d'élèves volontaires.

3. **Le défaut de visibilité des élus** a été souligné par les élèves : peu les connaissent. Les élus souffrent de cette **absence de reconnaissance** par leurs pairs. Sont connus et reconnus les délégués de classe. Ce défaut de visibilité se double d'un **manque de visibilité de leur champ d'action**. L'existence d'une instance et son influence se mesurent aussi à la place qu'elle prend dans l'espace. **L'article 65 de la loi d'orientation de 2013**, qui traite l'architecture scolaire, assure aux parents et délégués un espace pour l'exercice de leurs missions mais reste muet sur les **espaces réservés aux élèves**, en dehors du temps d'enseignement.

Solutions possibles :

⇒ **Reconnaitre et faire reconnaître le travail accompli**, ce qui favorise leur motivation, le volontarisme et le sentiment d'auto efficacité¹⁸ (pédagogie de la valorisation). Pour cela, nous utiliserons les moyens que nous avons en notre possession, notamment les **médias du collège**.

⇒ **Espaces dédiés au CVC** à créer : tableau d'affichage, site internet, lieu de rencontre, d'échanges, de débats. Une **boîte à idées** est mise à disposition des élèves mais ces derniers n'ont pas de retour sur leurs suggestions ou questions mises dans la boîte.

⇒ **Tableau d'affichage** dédié au CVC et sur lequel les élus et les comptes rendus seraient présentés. Les activités proposées par le CVC doivent être **médiatisées**. Il n'y a pas de vie démocratique réelle s'il n'y a pas de **partage d'information**, (le **numérique** donne des opportunités nouvelles : journal du collège, site, webradio...).

J'ai ainsi demandé au professeur documentaliste et à ses élèves du **club journal** de faire régulièrement des articles consacrés au CVC et à ses actions réalisées (ou en cours de réalisation). Le **professeur documentaliste** a comme mission commune avec le CPE, l'acquisition par tous les élèves **d'une culture de l'information et des médias**. Les élus ont récemment créé un site sur lequel leurs actions sont visibles de tous et qui permet aux élèves de les contacter.

IV. Evaluation de mon action

Ma problématique concernait la mise en place d'une instance en mobilisant l'ensemble de la communauté éducative et les élèves. Je me rends compte de la difficulté de mobiliser les élèves ainsi que les enseignants, qui voient peut-être dans le CVC une instance de plus, semblable à l'assemblée générale des délégués, ou au Foyer socio-éducatif...

Le manque de temps pour présenter l'instance, déposer une liste et faire campagne a sans doute découragé certains élèves. La pression que peut représenter une élection, surtout pour une instance encore inconnue avec des élèves d'autres classes pour présenter une liste, a joué en notre défaveur. Les modalités pour se présenter aux élections du CVC sont à revoir pour l'année prochaine, ainsi que le planning (présentation de l'instance, campagne, élections) pour donner aux élèves plus de temps pour créer leur liste et faire campagne de manière sereine. L'instance sera davantage connue, ce qui sera une limite en mois.

Je manque de recul pour évaluer l'impact réel du CVC sur la vie quotidienne des élèves. Afin de mesurer ses effets, par exemple sur la qualité de vie quotidienne, je pourrais utiliser comme indicateur, le nombre d'incidents ou phénomènes de violences par rapport aux années précédentes. Pour le sentiment d'appartenance des élèves et leur engagement, utiliser le

17 Circulaire du 20 janvier 2015 en faveur de l'égalité fille-garçon

18 Lieury Alain, Fenouillet Fabien, Motivation et réussite scolaire

nombre d'élèves se présentant aux élections, le nombre de participants aux journées portes ouvertes, le nombre d'élèves investit dans les différents clubs du collège. Un questionnaire pourrait nous permettre de savoir si les élèves ont l'impression d'être écouté, ont-ils l'impression que leurs conditions de vie se sont améliorées ou du moins que leur parole est davantage prise en compte. L'investissement des élèves et la reconnaissance par les adultes de leurs propositions ont des effets mesurables sur la sérénité du **climat scolaire**. L'évaluation des actions éducatives mises en place est importante pour la CPE que je veux devenir. Il est **donc essentiel de mesurer les effets** du projet (CVC ici) **sur l'environnement**, sur la qualité de vie au collège, sur les relations...

Conclusion

Pour **Obin**¹⁹ (2007), la prise en compte de la vie scolaire témoigne d'un souci de ne pas réduire l'école à un rôle d'enseignement. La **loi d'orientation de 1989** souhaitait déjà que les élèves puissent donner leur avis, formuler des propositions sur les questions de vie scolaire, qu'ils disposent, dans le respect du principe de neutralité, de la **liberté d'information et d'expression**. Les élèves passent beaucoup de temps à l'Ecole, c'est pour cela que leur parole compte beaucoup pour moi. Il faut savoir accepter une parole d'élèves parfois critique, mais ils sont les premiers concernés par les questions de vie scolaire. C'est en favorisant, au collège, une **culture de la participation et de l'engagement**²⁰, que l'Ecole contribue à développer le goût de la communauté et le sens de l'intérêt général et la **transmission des valeurs de la République**.

Les élus du CVC ont largement indiqué que pour leurs camarades, l'aspect pédagogique, les contenus des enseignements et parfois les méthodes sont au cœur des préoccupations. C'est plus souvent vers le CPE que les élus se tournent. Le **référentiel des compétences** introduit **l'organisation de la concertation** et de la **participation** dans les missions (formation, élections et réunions des délégués élèves) et cette dimension vient d'être reprise sous une forme plus actuelle²¹. Le CPE doit veiller à la **complémentarité des dispositifs** se rapportant à la **citoyenneté participative** et représentative, favoriser la participation des élèves aux instances et contribuer à leur animation (CESC, CVC, délégués de classe...). Les délégués étant davantage connus et reconnus, il est important que le CVC puisse interagir avec **l'assemblée générale des délégués**. Je renvoie souvent les élèves vers les élus du CVC en cas de questions concernant la vie scolaire (par exemple : « Peut-on installer le wifi au collège »), mais les élus étant mal identifiés, les élèves préfèrent se tourner auprès de leurs délégués de classe ou directement auprès de la CPE. J'accompagne les élèves vers la boîte à idée, au cours de l'année, ils ont pris l'habitude de se tourner vers cette boîte pour toute question ou suggestion, et ainsi participer à la vie de leur établissement.

Le dossier de presse « **Collège, mieux apprendre pour mieux réussir** » (2015) met en avant l'importance de faire du collège « un lieu d'épanouissement et de construction de la citoyenneté » et de donner aux collégiens de nouvelles compétences adaptées au monde actuel (travailler en groupe, proposer, expérimenter, s'exprimer à l'oral, conduire un projet...). Le fait d'être élu appelle un **développement de nombreuses capacités et compétences** transférables à tous les domaines de sa vie future, ce que je trouve primordiale à l'heure actuelle. Pour K. Marx, on entre en pédagogie quand, en tant qu'éducateur, on se donne pour fin l'émancipation des personnes qui nous sont confiées, la formation progressive de leur capacité à décider elles-mêmes. En tant que future CPE, je me retrouve dans cette vision de K.Marx, mon objectif étant de donner les outils et les méthodes aux élèves pour les rendre autonomes et responsables.

Je pense que ma posture professionnelle exemplaire adoptée en tant qu'AED, mes connaissances théoriques, mes capacités à mener à bien des projets, mon intégration dans une équipe et le sens de la coopération me font croire que j'ai toutes les compétences nécessaires à l'exercice du métier de CPE.

19 Picquenot Alain & Vitali Claude (dir.) (2007). *De la vie scolaire à la vie de l'élève*. Dijon : Centre régional de documentation pédagogique (CRDP) de Bourgogne
20 La Grande mobilisation de l'Ecole pour les valeurs de la République
21 Arrêté du 01/07/2013 - BOEN n°30 du 25 juillet 2013